

KEOLIS DIJON MOBILITES
PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'ENTREPRISE
DU 13 MARS 2019

La séance est ouverte à 9h00 par Monsieur Thomas FONTAINE, Directeur de la Société, assisté de :

Bernard BARON	Directeur Commercial et Stationnement
Nathalie GEERAERTS	Directeur Sécurité Développement Durable
Agnès GRANGIER	Directrice des Ressources Humaines
David STOLTZ	Responsable du Pôle Administration Données et systèmes Métiers

ETAIENT PRESENTS :

Madame Françoise TILLET, Monsieur Eric GIANNINI : Membres Titulaires
Monsieur Olivier SOREZ : Membre Suppléant

Gilles MILLERAND : Membre Titulaire C.G.T.
Madame Leila NEMET, Messieurs Nicolas FERREIRA: Membres Suppléants C.G.T.

Monsieur Florent BEGIN : Membre Suppléant CFDT

Monsieur Bernard SAUVAGET : Membre Titulaire F.O.

Monsieur Frédéric PISSOT : Représentant Syndical C.G.T. au Comité d'Entreprise en remplacement de monsieur SMAILI Mounir.

Monsieur Marc MICAELLI : Représentant Syndical CFDT au Comité d'Entreprise.

Madame Florence MERLIN : Représentant Syndical F.O. au Comité d'Entreprise.

ABSENTS EXCUSES : Madame Claire QUINONERO, membre titulaire CGT,
Monsieur Frédéric GERVILLIERS : Membre Suppléant F.O.
Monsieur Philippe HONORE, membre titulaire FO,
Monsieur Christian MIETTON, membre titulaire CGT,
Monsieur SMAILI Mounir, Représentant Syndical C.G.T. au Comité d'Entreprise

AUTRE PERSONNE PRÉSENTE : Madame Josiane CHEVIGNY, Assistante Ressources Humaines.

1) Approbation des PV des précédentes réunions : novembre/décembre/janvier/février

Un membre du CE fait remarquer qu'en raison du retard dans l'approbation des procès-verbaux des réunions antérieures il existe une certaine confusion et propose de reporter l'approbation de ces procès-verbaux lors de la séance du mois suivant.

La directrice des Ressources Humaines rappelle que dès le 1^{er} avril sera mis en place le Comité Social et Economique et propose donc une réunion du Comité d'Entreprise Extraordinaire avant la fin mars pour régulariser les derniers points concernant ce Comité d'Entreprise.

Avec accord de tous les membres du CE, il est donc décidé qu'un Comité d'Entreprise Extraordinaire aura lieu le 18 mars à 14h00.

Il est également confirmé que les membres du Comité d'Entreprise actuel exerceront leur fonction jusqu'au 31/03/2019.

2) Marche de l'entreprise :

a. Prévention des addictions : forum sensibilisation ANPAA/Prévention Routière

Comme présenté dernièrement en réunion CHSCT, La Directrice Sécurité Développement Durable présente la démarche de prévention des addictions ainsi que les prochains forums d'information.

Deux forums de sensibilisation sont prévus : le 3 avril de 6h30 à 14h30 à l'exploitation et le 10 avril de 11h à 15h à la maintenance.

Un groupe de travail composé de représentants des encadrements de proximité, membre Commission Sante Sécurité et Conditions De Travail, membre service sécurité et Ressources Humaines sera également formé pour travailler sur cette thématique.

Ses missions seront de :

- Identifier es personnes référentes sur le sujet ;
- Assurer une cellule de veille ;
- Etre force de proposition d'actions de prévention dans l'entreprise (forum, communication écrite,...) ;
- Préparer l'extension des contrôles aléatoires aux médicaments et substances psychoactives.

Une formation de tous les encadrants sera également réalisée afin qu'ils puissent mieux appréhender d'éventuelles situations difficiles. Les contrôles aléatoires et systématiques seront renforcés et étendus aux substances psycho-actives.

b. Rappel des règles de sécurité

Comme présenté dernièrement en réunion CHSCT, La Directrice Sécurité Développement Durable précise que dans le cadre du projet "Culture sécurité", il apparaît nécessaire de rappeler et clarifier les règles de sécurité, concernant :

☒ Port obligatoire des Equipements de Protection Individuelle adaptés au poste de travail (chaussures, casquettes, gilets haute visibilité).

Un représentant syndical demande pourquoi les AVSR sont obligés de porter les chaussures de sécurité alors que les services régaliens vus lors de manifestations n'en portent pas.

La Directrice Sécurité et Développement Durable répond qu'elle ne connaît pas leurs règles en matière d'Equipements de Protection Individuelle mais que chez Keolis Dijon il y a eu un accident par écrasement d'un pied donc la protection s'est avérée nécessaire. Pour information, plusieurs modèles de chaussures sont proposés et les salariés choisissent celui qui leur convient.

Un représentant syndical ajoute que ces chaussures ne sont pas faites pour marcher et qu'elles provoquent des problèmes de chevilles et de genoux.

Le Président répond que le principe de risque est analysé et que ce ne sont pas des chaussures « type usine/atelier » qui sont proposées aux AVSR, de plus les modèles d'aujourd'hui sont plus confortables qu'auparavant.

Un représentant syndical demande quelle est la résistance au froid des chaussures actuelles.

La direction répond que les chaussures sont doublées en tissu et montantes ; des essais sont faits actuellement pour trouver le produit le plus adapté. L'objectif final reste la protection.

α Respect des règles de circulation sur le CEM (10 km/h pour les véhicules en manœuvre et 20 km/h pour les autres véhicules et passages piétons) Port obligatoire du gilet haute visibilité.

α Interdiction de consommer de l'alcool ou des substances addictives

α Respect du Code de la Route et des règles de conduite tramway (vitesses, signalisation)

α Règles d'utilisation des téléphones portables

α Se tenir dans les matériels roulants en mouvement mais aussi à la rampe en montant ou en descendant

Le Président ajoute qu'il y a deux approches possibles : tout d'abord la notion de prévention puis l'approche répressive avec sanction en cas de non-respect des règles.

Sujet majeur du téléphone portable : lors d'un accident, le premier point vérifié par la police est l'utilisation du téléphone portable ; la direction sanctionnera tout contrevenant.

Un membre du CE évoque alors le radiotéléphone du bus.

Le Président confirme que le conducteur ne doit pas répondre en conduisant mais seulement au terminus.

Le Président ajoute que le sujet des médicaments sera également traité.

Un membre du CE demande ce que doit faire un conducteur s'il doute de la capacité de conduire lors de la prise de médicament. La directrice RH répond qu'il doit s'adresser à son médecin traitant en lui rappelant le métier qu'il exerce puis au médecin du travail si nécessaire.

Ce membre du CE ajoute que certains conducteur sont soignés avec des antidouleurs ou des décontractants sur prescription du médecin en toute connaissance du métier.

Un représentant syndical demande ce qui existera dans l'entreprise en complément du forum.

La Président répond qu'au-delà des services de médecine du travail, l'infirmière (qui rejoindra l'entreprise mi-mai) et le service sécurité ont un rôle d'information et de conseil. Les actions continueront même si des améliorations sont constatées. Le Président ajoute qu'il reste à l'écoute de toute suggestion.

Un représentant syndical fait savoir qu'il y a eu un manquement à la charte Addiction pour les deux cas d'alcoolémie constatés : il n'y a pas eu de suivi par la médecine du travail. La directrice RH répond que le médecin du travail a été informé des deux situations.

Un représentant syndical dit qu'il n'y a aucune action contre les fumeurs en roulant ou au poste de conduite à l'arrêt. La directrice Sécurité répond qu'il est ici question de sécurité et non de santé publique. Un rappel sera toutefois fait à l'attention des conducteurs.

Nous remercions l'intervention de Mme GEERARTS.

c. Opération « Dijon sans ma voiture »

Pour présenter cette opération, M. BARON, Directeur Commercial et Stationnement nous rejoint.

Une opération avait eu lieu en 2016 sur 30 familles et 45 personnes sur 2 moi ; cette année une nouvelle opération a lieu en association avec nos partenaires, la gestion de parking a permis de contacter plus facilement des automobilistes.

Quelques chiffres sont communiqués pour illustrés l'opération, nous comptabilisons :

- 100 participants à l'événement (dont 10 salariés Keolis Dijon Mobilité),
- 60 voitures ont été déposées,
- 20 abonnements diviavélos délivrés,
- 20 abonnements vélodi délivrés,
- Plusieurs abonnements bus et tram délivrés,
- 20 personnes inscrites aux ateliers EVAD pour la découverte du vélo et souhaitant recevoir des propositions d'itinéraires personnalisés
- La proposition d'une offre Citiz autopartage avec abonnement gratuit
- Une participation de 30 personnes sur le CEM pour le 12 mars au soir au lancement.

100 participants est un nombre modeste mais il est difficile de mobiliser les gens qui devront se passer de leur véhicule durant un mois, le budget de l'opération s'élève à 4 000 €.

Le directeur Commercial et Stationnement ajoute que le réseau Divia fonctionne bien et qu'il est logique que Keolis Dijon Mobilité soit porteur de cette initiative.

Cette promotion de la mobilité a pour but de comprendre le comportement des usagers et de connaître leurs freins pour tenter d'y remédier. Il semble que les jeunes dijonnais ont une propension à utiliser les divers moyens mis à disposition. L'évolution des comportements se fera progressivement.

Un représentant du personnel rappelle qu'un mois c'est très long.

Effectivement, répond la direction, mais il y a de nombreux moyens alternatifs. L'entreprise doit être exemplaire et les salariés sont invités à pratiquer le covoiturage et l'utilisation des vélos.

Un membre du CE fait remarquer que le covoiturage n'est pas favorisé pour les couples de conducteurs de la société.

Le Président répond qu'il n'est pas fermé sur ce sujet.

Il ajoute qu'une étude est en cours actuellement avec l'établissement LA VAPEUR afin de favoriser la mobilité pour les soirs de spectacle.

Un membre du CE demande un effort financier à l'entreprise pour permettre au personnel le remplacement de véhicules polluants par d'autres moins polluants ; cet effort se déclinerait sous forme d'une prime au déplacement par mois.

Le Président répond qu'il poursuit sa réflexion sur le sujet du vélo mais qu'il n'est pas envisagé de verser une prime pour l'achat de vélo ou de véhicule électrique.

Nous remercions l'intervention de M. BARON.

d. Prévisions renouvellement parc Bus

La Direction informe le CE des hypothèses envisagées pour le renouvellement du parc bus. Deux sujets sont actuellement en cours d'étude avec la direction maintenance patrimoniale :

- Plan sur l'évolution de la loi transition énergétique
- Renouvellement des anciens bus en standards moins émissifs.

Il est convenu que la durée de vie des bus ne sera pas prolongée au-delà de 20 ans. Sept véhicules d'occasion articulés Diesel GX de 9 ans seront remis à niveau pour intégration dans le parc. Pour rappel, la rénovation de véhicules d'occasion est une solution temporaire.

L'étude de remplacement de la navette est également en cours. Un échéancier sera partagé avec les élus.

Un membre du CE demande s'il y aura un nouveau marché intermédiaire, si oui, de quel type ?

Le journal local interroge les élus des organisations syndicales ; aussi ils demandent que la direction se positionne.

Un représentant syndical demande si une réflexion est en cours à Dijon sur l'utilisation de bus électriques avec moteur Alstom tels que ceux acquis dernièrement par le réseau de Strasbourg.

Effectivement, le sujet est en cours d'analyse avec la Direction Maintenance Patrimoniale ; les élus seront informés de l'avancement. Il faut savoir que la technologie électrique avec autonomie d'une journée n'existe pas encore. La Direction recherche une solution environnementale sur la filière franco européenne. Un état d'avancement sera fait dans 6 mois.

e. Recrutements en cours et prévisions d'embauche, précisions processus recrutement agent vente (candidature intérimaire)

Pas d'évolution par rapport au mois de février, pas de nouveaux besoins identifiés.

DIRECTION EXPLOITATION : Embauche de 6 conducteurs au 01/04 dont 5 intérimaires, et 3 conducteurs en juin (date à définir)

DIRECTION RESSOURCES HUMAINES : Intégration de l'infirmière autour du 15/05 ; Recherche en cours d'un juriste social f/h intérim/CDD de 6 mois

DIRECTION SECURITE DEVELOPPEMENT DURABLE : CDI 1 assistant HSE - en cours (formalités administratives)

DIRECTION MAINTENANCE PATRIMONIALE : en cours : 1 mainteneur voie ferrée, 1 carrossier.

DIRECTION SYSTEMES D'INFORMATION ET PROJETS : prévision d'embauche 1 Gestionnaire Données Métier (profil Concepteur - Développeur ETL Talend)

DIRECTION CLIENTS ET COMMUNICATION :

- prévision d'embauche d'1 poste au sein du pôle DIVIA SERVICES liée à l'évolution de la gestion des réclamations clients, mobilité interne avec en cascade un poste d'accueil/gestion réclamation client.

- 1 poste de conseiller client temps complet proposé en interne - lancé le 16/01

- renfort pôle vente/SAV : 1 poste d'Agent de vente et d'accueil SAV en interne en cours de finalisation

- 1 poste d'Agent de vente proposé en interne /externe en cours de finalisation

- Responsable agence commerciale toujours en cours de finalisation

Un membre du CE demande pourquoi une intérimaire ne peut pas postuler au poste de vente et pourquoi alors a-t-elle été acceptée en intérim sur ce poste.

Les candidatures intérimaires ne sont pas refusées, les postes sont proposés en priorité aux mobilités internes Keolis Dijon Mobilités, puis si nécessaire en externe.

3) Questions relatives aux conditions de travail :

Pour ces questions, M. STOLTZ nous rejoint.

a. Dysfonctionnement C-One - information sur la recherche d'un nouveau fournisseur en remplacement du C-One

- 19 C-One ont été passés du réseau 4G (peu adapté au matériel industriel) au réseau 3G plus fiable et déjà éprouvé ; après observations sur une semaine, si le résultat est satisfaisant 90% des problèmes seront résolus. Cette modification est transparente pour l'utilisateur.

- Crash Wordline : une version correctrice sera intégrée cette semaine. Des mises au point doivent encore venir.

- En complément des précisions techniques, certaines questions sont abordées en séance :

. Les appareils utilisés sont-ils assez puissants ?

. Y aurait-il des problèmes de désappariement, de liaison en bluetooth ?

. Ne faudrait-il pas des appareils plus performants ?

M. STOLTZ répond qu'il n'y a pas de conflits entre les OS Android et l'application, que si le problème de reboot est réglé, il n'y aura plus de problème de désappairage et qu'il n'y a pas de problème de performance et si l'on devait changer d'appareils il faudrait repartir sur plusieurs mois de réinstallation.

La phase d'observation actuelle permettra de tirer les conclusions.

b. Open Payment - point sur les difficultés de fonctionnement

M. STOLTZ indique qu'il subsiste un problème de rejet dans les bus sans raison technique apparente.

En Janvier, les taux de rejets de validations refusées dans les bus (2.5%) et tram (3%) étaient relativement similaires. Il a été constaté que 70% de ces rejets avaient pour raison un manque de liquidité sur le compte de titulaire de la carte et 30% en raison de cartes volées ou périmées.

Nous remercions l'intervention de M. STOLTZ.

4) Consultation (suite information novembre 2018) relative au projet de déménagement du PCC vers le futur « PC Unique/OnDjon »

L'information sur le déménagement du PCC afin de regrouper les différents PC de la ville en un lieu unique afin de favoriser les échanges et synergies a été faite en CE de novembre, suivie de même en CHSCT. Il restait à procéder à la consultation du CE sur ce projet.

Il est demandé de recueillir l'avis des membres du CE, les membres sont favorables à un vote à mains levées dont il en résulte :

AVIS FAVORABLE : 0 voix AVIS DEFAVORABLE 4 voix ABSTENTION : 2 voix

Ceux qui s'abstiennent en précisent le motif : selon eux il y a beaucoup d'incertitude sur les conditions de travail des salariés (la Direction est encore en attente de réponse sur certains sujets) et des problèmes de stationnement.

5) Suite au changement de rythme de travail de durée de congés et de déménagement nous demandons l'élaboration d'accord concernant les salariés de Divia services.

La Direction confirme que le travail avec l'équipe DiviaServices sur l'organisation des missions de l'AIV se poursuit. Suite aux échanges réalisés avec d'autres réseaux, une réunion de service s'est tenue courant février permettant ainsi de partager collectivement les situations rencontrées à Strasbourg et à Lyon.

La Direction a partagé avec les membres du service 2 hypothèses d'organisation avec projection des hypothèses de planning :

- Mutualisation de l'équipe (avantages & inconvénients : 2 lieux de prise de service, planning en 5j /besoins Information Voyageurs PCC)
- Scinder les équipes IV / téléconseillers (avantages & inconvénients : planning, manque souplesse si absence)

La contrainte partagée étant le planning en 5j/agent lors des présences au PCC (équipe mutualisée ou non). Les équipes ont récemment fait un retour à la Direction sur leur préférence : en faveur d'une mutualisation, La direction n'a pas d'avis sur l'une ou l'autre des organisations, chacune présente des avantages et inconvénients.

En fonction des retours la direction avisera les instances « du choix retenu à la majorité » répondant aux contraintes exposées : présence Information Voyageurs au sein du PCC 5j/semaine par agent et des étapes suivantes permettant d'accompagner cette évolution de fonctionnement d'ici fin octobre.

6) Questions relatives à l'administration du personnel :

a. Informations IJSS :

- Etat d'avancement des dossiers 2015/2016

Les dossiers 2016 ont été régularisés en février 2019

Les dossiers 2015 sont en cours de traitement pour versement en mars 2019

Un courrier personnalisé sera adressé à chaque salarié concerné.

- Informations sur les régularisations opérées en février 2019

La régularisation opérée sur la paie de février au titre des IJSS 2016 s'élève à environ 27 K€ et concerne 26 agents.

- Echéance prévisionnelle de régularisation des dossiers 2018

Les régularisations seront analysées et traitées à compter du mois d'avril (cela ne signifie pas un reversement en avril) sous réserve d'avoir réceptionné les IJSS des périodes concernées.

Par ailleurs une réflexion se poursuit en vue de retenir une méthode permettant de traiter cette régularisation à une fréquence autre que l'année ; dans cette attente, en cas d'AT/Agression, le complément agression sera versé plus fréquemment car il complète déjà de nombreux cas.

b. Demande de précisions relatives au Prélèvement à la Source et HS défiscalisées : affichage bulletin de paie

A ce jour il n'y a pas eu d'heure supplémentaire versée en paie et donc pas de défiscalisation. Un paramétrage est prévu pour les cas qui se présenteraient.

c. Point sur le traitement des dossiers départ en retraite fin décembre 2018

Les Soldes de Tout Compte des départs en retraite au 31/12/18 ont été traités courant janvier 2019 les salariés ont été prévenu individuellement.

Cependant certaines régularisations ont donné lieu à un bulletin complémentaire en février 2019 auquel s'ajoutait le versement de la prime exceptionnelle MACRON.

Les membre du CE demandent si la prime de vacances versée en Juin est proratisée dans le solde de tout compte et si le 1/10 CP est calculé. La directrice RH indique les congés acquis et non pris font l'objet d'une indemnisation, pour les autres précisions elle se renseignera auprès du service paie.

7) Fonctionnement du CE :

a. Délibération du CE financement de 70K€ travaux Marseillan et Superdévoluy

Le secrétaire adjoint informe que le banquier veut un avis officiel du CE avec procès-verbal pour débloquer les fonds.

Il avait été envisagé un budget global pour couvrir toutes les dépenses mais il est nécessaire de différencier les 3 projets auprès de la banque. Trois avis du CE sont donc demandés :

Première consultation : Etes-vous d'accord de réaliser le financement des travaux de l'appartement Marseillan pour un montant de 30 000 € ?

POUR : 4 voix ABSTENTION : 2 voix CONTRE : 0 voix

Deux membres du CE précisent qu'ils s'abstiennent car ils n'étaient pas d'accord pour ce projet, mais ils ne s'opposent pas au financement de celui-ci.

Deuxième consultation : Etes-vous d'accord de réaliser le financement des travaux installation de 3 climatisations pour un montant total de 4 000 €

POUR : 6 voix ABSTENTION : 0 voix CONTRE : 0 voix

Troisième consultation relative aux travaux de rénovation de l'appartement de Superdévoluy : les membres du CE demandent de délibérer lors d'une autre séance dès réception de devis complémentaires.

b. Information sur la nouvelle offre vacances été du CE 2019

Le trésorier du CE indique que les locations d'été remportent un vif succès et qu'il n'est pas possible de satisfaire tous les demandeurs avec les offres actuelles.

Un partenariat a été mis en place avec le prestataire VACANCES PASSION qui propose des locations avec 10% de réduction sur leurs tarifs habituels. Une subvention du CE de 250 € est accordée sur le tarif d'une semaine avec possibilité de paiement par chèque vacances et allocation CAF.

Un budget de 7 500 € a été détaché d'une ligne de location pour cette nouvelle offre qui devrait satisfaire 30 salariés supplémentaires.

Le Président propose d'envisager d'ouvrir le sujet aux colonies de vacances et centres aérés avec possibilité de mutualiser avec d'autres CE.

c. Information du trésorier : présentation des comptes 2018

Le trésorier informe que les comptes ne sont toujours pas faits qu'il n'a donc rien à ajouter aux informations déjà données. Il rappelle qu'habituellement il est difficile d'arrêter les comptes avant le mois de mai donc le travail est en cours. La Direction précise qu'il faudra cependant prévoir 2 situations d'arrêtés des comptes au 31/12/2018 et au 31/03/2019 compte tenu du passage en CSE au 01/04/19 ; pour ce faire la présentation sera reportée en CSE lorsque les travaux de l'expert-comptable seront finalisés.

d. Information du trésorier : budget prévisionnel 2019 du CE

Le trésorier a envoyé à chaque élu un résumé de la première réunion qui a eu lieu informant qu'un solde négatif de 70 000 € environ. Il faudra donc alimenter les comptes de 48 000 € ; il explique que des activités avaient été programmées pour 2019 ; il faut également décider de maintenir ou non la sortie Europapark le 8 mai 2019.

Le secrétaire adjoint informe qu'apparemment il y aurait une erreur d'écriture : 30 000 € concernant Marseillan ont été inscrits en « dépenses ». Le trésorier vérifiera.

Le secrétaire du CE ne souhaite pas prendre de décision aujourd'hui au vu du nombre de titulaires du CE absents. Il émet l'idée de diminuer les offres d'autres sorties Parcs.

Le Président ajoute qu'il ne veut pas que les salariés soient lésés pour des raisons de calendriers ; il laisse quelques jours aux membres du CE pour prendre leur décision. Ce point relatif à la programmation ou non d'une sortie le 08/05/19 sera porté à l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 18/03/19.

e. Information du Trésorier : budget fonctionnement CE - 0.2

Le trésorier demande de trouver un terrain d'entente pour ventiler les dépenses ; ce travail est nécessaire avant de finaliser correctement les comptes car il y aura un impact sur les œuvres sociales et sur le 0.2. La directrice RH indique que ces points ont déjà été définis en 2018.

f. Demande de retrait vidéo au local du CE

Les images ne peuvent être visionnées que dans des situations listées dans la procédure, en l'occurrence dans cette situation s'il y a dépôt de plainte. De plus, après vérification il faut noter que les images ne sont accessibles que pendant 7 jours, ensuite elles s'auto-écrasent.

Une plainte sera éventuellement déposée si l'expert-comptable émet un droit d'alerte. Les membres du CE sont mal à l'aise car chacun soupçonne l'autre et voudraient clarifier la situation au plus vite.

8) En application de l'ordonnance du 20 décembre 2017 : résolution du CE concernant l'affectation des biens de toute nature dont dispose actuellement le CE à destination du futur CSE et, le cas échéant, les conditions de transfert des droits et obligations, créances et dettes relatifs aux activités transférées

Le projet de résolution de CE est lu en séance par la directrice RH. Une liste détaillée, établie par le secrétaire et le trésorier sur la base des éléments transmis par l'expert-comptable sera jointe à la résolution du CE. Cette résolution fera l'objet d'une réunion extraordinaire le 18/03/2019.

9) Questions diverses :

a. Comptabilité en CSP : demande d'amélioration rapide du système (nombreux problèmes de virement)

Suite aux périssons apportées, cela ne concerne pas forcément le CSP comptabilité :

1/ deux salariés en couple auraient perçu le virement de salaire de l'autre : la recherche de la raison de ce problème est en cours.

2/ un agent a perçu des sommes d'un contact commercial homonyme (action du CSP réalisée)

3/ retard de virement salaire 02/18 : versé le 28/02 au lieu du 26/02 - La Direction rappelle que le virement est réalisé avec une date de valeur bancaire retenue au dernier jour ouvré du mois.

b. Rentrées tardives : demande d'élargir la plage horaire jusqu'au dernier service de journée

Il n'est pas prévu d'élargir la plage horaire à ce jour, ce point fait également l'objet d'une demande dans le cadre des NAO.

Les membres CE rappellent que la demande de modification ne porte que sur les services finissant à 22h40 au lieu de 22h30 et pas d'autre service.

c. Demande de présentation de la grille de classification des services Keolis Dijon Mobilités

Après vérification, la Direction indique qu'un affichage existe mais a dû être retiré par mégarde, il sera réalisé sous la même forme, actualisé des données au 01/2019.

d. BDES - décret 08/01/2019 : les nouveaux critères ont-ils été intégrés ?

La Direction informe les membres du CE d'une nouvelle obligation de publication de l'index égalité femmes-hommes dans les entreprises de plus de 250 salariés au 01/09/19.

Un représentant syndical stipule qu'un des indicateurs concernant le taux de promotion est applicable avant cette date. La directrice RH n'a pas la même information.

e. Organigramme Keolis Dijon Mobilités : responsable de pôle, etc...

La Direction précise que l'organigramme sera actualisé après confirmation des mobilités envisagées et que cela n'est pas finalisé.

f. Permis maintenance bus : date envisagée pour le passage du permis ?

La Direction partage les besoins programmés au plan de formation :

6 permis et Fimo sont prévus ; 3 sont déjà réalisés et 3 sont en cours de programmation.

Un représentant syndical demande pourquoi le passage du permis n'est pas engagé dès l'embauche. La directrice RH répond que les dates dépendent des sessions de formation et de la disponibilité des agents selon programme d'activité du service.

g. Conformité des véhicules de services exploitation, atelier (contrôle technique, assurances, immatriculation) : est-ce intégré au logiciel MAINTA ?

Les contrôles techniques sont gérés par l'outil Mainta ; Les immatriculations sont faites à réception de véhicules ; les assurances sont effectuées à la réception des véhicules ou renouvelées tous les ans en début d'année pour le parc.

Concernant l'anomalie relevée la semaine dernière : Il y a effectivement eu une erreur d'interface entre les services Méthodes et Opérations concernant le contrôle technique de Véhicules de service AVSR. Ce problème ne devrait pas se reproduire.

Un représentant syndical demande si tous les véhicules utilisés sur le CEM doivent être immatriculés et assurés.

Le Président répond qu'ils sont tous assurés mais qu'ils ne sont pas tous immatriculés cela est défini selon leur spécificités.

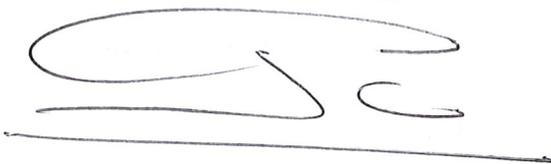
h. Autres questions diverses

aucune

Le Président tient à remercier l'ensemble des élus pour leur implication et le travail fourni lors de leur mandat.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

LE SECRETAIRE



ERIC GIANNINI

LE PRESIDENT



Thomas FONTAINE